Organisateurs

Partenaires

Intervenants

MÉCÉNAT CULTUREL : MODE D'EMPLOI

Un partenariat Entreprises-Associations

Jeudi 28 Mars 2013

CINEMA REX – LA REOLE

PRÉSENTATION

- Monsieur Georges LHOSTE, Président de l'Ecran Réolais
- Monsieur Bernard CASTAGNET, Président de la Communauté de Communes du Réolais
- Monsieur Pascal TROUILLOT, Président du Club d'Entreprises du Réolais

PRÉSENTATION

- Intervention de Sylvie MINVIELLE de la DRAC AQUITAINE

Direction Régionale des Affaires Culturelles

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- Qu'est ce que le Mécénat ?
- Les différentes formes de Mécénat
- Qui peut bénéficier du Mécénat ?
- Les avantages du Mécénat
- Le cadre administratif
- L'intérêt du Mécénat

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- Qu'est ce que le Mécénat ?

« Le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. »

Cette définition ne donne qu'un cadre juridique et fiscal à minima pour la pratique du mécénat et laisse une large place à l'inventivité des acteurs

Références juridiques :

- *Arrêté du 6/01/89 relatif à la terminologie économique et financière*
- *Loi Aillagon d'août 2003 sur le mécénat et encadré par l'article 238bis du Code Général des Impôts.*

LE MÉCÉNAT CULTUREL

Les différentes formes de mécénat

Le mécénat se traduit par le versement d'un don en numéraire, en nature ou en compétence.

Chacune de ces formes donne droit aux mêmes avantages fiscaux.

Ne pas confondre avec le parrainage ou sponsoring *(cf. Les avantages du mécénat)*

Mécénat financier

Apport en numéraire

→ Les dons en numéraire

→ Le mécénat associé : mobilisation des salariés en faveur d'un projet qui se traduit par un engagement financier ; l'entreprise alloue à son tour, un montant au moins égal à ce que les salariés sont prêts à consacrer.

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- Les différentes formes de mécénat

Mécénat en nature

L'ensemble des formes de mécénat qui ne se réalisent pas par un apport financier.

Il peut consister en la **remise d'un bien** inscrit sur le registre des immobilisations, de **marchandises en stock**, en l'exécution de **prestations de services**, en la **mise à disposition** de moyens matériels, personnels ou techniques...

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- Les différentes formes de mécénat

Mécénat de compétence

C'est une forme de mécénat en nature puisqu'il s'agit d'une **mise à disposition de salarié(s) volontaire(s) sur leur temps de travail.**

Elle peut intervenir dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre ou d'une prestation de services.

Référence Juridique :

Instruction fiscale du 13 juillet 2004 (Bulletin Officiel des Impôts 4 C-5-04)

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- Qui peut bénéficier du Mécénat ?

Pour être éligible au mécénat, la structure culturelle bénéficiaire doit être **un organisme d'intérêt général**, c'est à dire :

- exercer une **activité non lucrative et non concurrentielle**,
- avoir une **gestion désintéressée**,
- exercer une activité qui ne profite pas à un **cercle restreint** de personnes.

Les statuts suivants sont inéligibles : SA, SCOP, SARL, SA,… considérés comme des organismes à but lucratif.

Communauté de Communes du Réolais

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

Réseau des Entreprises du Réolais

iddac GIRONDE
CONSEIL GÉNÉRAL

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

cinéma REX LA RÉOLE

Vivacité

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- Qui peut bénéficier du Mécénat ?

Pour attester de son éligibilité auprès de ses mécènes, l'organisme bénéficiaire doit détenir **un rescrit fiscal**.

Comment l'obtenir ?

une demande par recommandé auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques par une personne identifiée et habilitée par l'organisme (modèle de demande disponible)

la réponse intervient dans un délai de 6 mois à réception du dossier complet. Si l'administration n'a pas répondu dans ce délai, la demande est réputée tacitement acceptée.

L'obtention du rescrit fiscal donne des garanties juridiques permettant de délivrer aux donateurs des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôt.

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- Les avantages du Mécénat

La réduction d'impôt

Sur l'IS (Impôt sur les Sociétés) ou sur l'IR (Impôt sur le Revenu) au titre des BIC, BNC, BA...

• Une **réduction d'impôt égale à 60%** du montant du don,

• Un **investissement qui ne peut excéder 0,5%** du Chiffre d'Affaires Hors Taxes,

• La **possibilité de reporter sur les cinq exercices suivants** l'année du don,

• Le droit d'accéder à **des contreparties à hauteur de 25%** du montant du don.

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- Les avantages du Mécénat

Les contreparties, une réelle valeur ajoutée

Dans la limite de **25% du montant du don**

Des exemples :

- Logo ou nom de l'entreprise dans la communication du projet (hors message commercial),
- Entrées gratuites,
- Mise à disposition d'espaces,
- Rencontre avec des artistes...

→ Un partenariat à inventer

LE MÉCÉNAT CULTUREL

PARRAINAGE OU SPONSORING, UNE AUTRE DÉMARCHE, UNE AUTRE FISCALITÉ

Définition

« le soutien matériel apporté à une manifestation, une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct » (arrêté du 6/01/89 relatif à la terminologie économique et financière)

***Une démarche commerciale** : recherche de retombées économiques à court terme par une action publicitaire*
Prestation de services avec contreparties en nature ou en espèces

*Les dépenses de parrainages sont **assimilées à des dépenses de nature publicitaires et assujetties à la TVA** contrairement aux dépenses de mécénat.*

Communauté de Communes du Réolais
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
Réseau des Entreprises du Réolais
iddac GIRONDE CONSEIL GENERAL
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
cinéma REX LA RÉOLE
Vivacité

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- Le Cadre Administratif

Contrat ou convention de mécénat

Pas obligatoire, mais **fortement conseillée** afin de fixer les engagements des deux parties.

Pas de modèle mais **clauses essentielles** :

- Définit les cocontractants, l'objet de la convention, les obligations du mécène, celles du bénéficiaire, etc.

Un modèle de convention disponible sur www.mecenat.culture.gouv.fr

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- Le Cadre Administratif

Les formulaires obligatoires

- CERFA 11580*03 - Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général.
- CERFA 12387*01 - Etat de suivi de la réduction d'impôt mécénat d'entreprise.
- CERFA 12386*02 - Réduction d'impôt mécénat.

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- L'intérêt du Mécénat

Le Mécénat Territorial

Un enjeu partagé par les acteurs culturels et économiques : **le développement et l'attractivité du territoire**

Faire du mécénat sur son territoire, c'est :

- Favoriser le développement économique et social,
- Soutenir le développement culturel local, s'associer au rayonnement de son territoire, agir en faveur de la santé de son territoire
- Favoriser le maintien et le renouvellement de la population
- Mieux se connaître pour mieux comprendre les problématiques locales

C'est également une démarche citoyenne de responsabilité sociétale et de développement durable : construire ensemble le territoire de demain…

Communauté de Communes du Réolais

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

Réseau des Entreprises du Réolais

iddac GIRONDE
CONSEIL GÉNÉRAL

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

cinéma REX LA RÉOLE

Vivacité

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- L'intérêt du Mécénat

Un intérêt pour les entreprises

Quelques chiffres

Domaine culturel et patrimonial : **3e place dans le choix d'intervention des entreprises**

Le mécénat d'entreprise représente environ **2 milliards d'euros / an** (source ADMICAL - Association pour le mécénat industriel et commercial)

Un chiffre en constante augmentation depuis 2004 (source : Ministère chargé du Budget)

Une progression du mécénat de proximité : **79% des actions se situent au niveau local ou régional.**

Communauté de Communes du Réolais

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

Réseau des Entreprises du Réolais

iddac GIRONDE
CONSEIL GÉNÉRAL

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

cinéma REX LA RÉOLE

Vivacité

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- L'intérêt du Mécénat

Un intérêt pour les entreprises

Communication - Améliorer l'image de son entreprise
Auprès de ses **salariés** et de ses **partenaires,**
Une **entreprise active et solidaire** sur son territoire **au service de l'intérêt général,**
Affirmer ses valeurs en s'associant à un projet culturel en adéquation avec l'esprit de l'entreprise.

RH - Une plus-value pour le personnel
Mobiliser le personnel en le faisant participer au choix du partenaire,
Valoriser son personnel et lui faire connaître de nouveaux milieux (contreparties),

Développer
Elargir son réseau,
Améliorer ses relations clients (contreparties),
Créer du lien.

Communauté de Communes du Réolais
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
Réseau des Entreprises du Réolais
iddac GIRONDE CONSEIL GENERAL
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
cinéma REX LA RÉOLE
Vivacité

LE MÉCÉNAT CULTUREL

- L'intérêt du Mécénat

Un intérêt pour les associations

Se développer…
…par des actions et des projets
…en élargissant son public : se faire connaître auprès des salariés et des partenaires de son mécène

Pérenniser
Un service ou une activité de proximité
Créer ou renforcer des emplois

Pour mettre en place une recherche de mécènes, l'association doit dans un premier temps :
écrire son projet associatif en précisant ses publics, son rayonnement, ses partenaires, sa communication, son organisation, son budget annuel
préciser le champ d'action de sa structure : musique, théâtre, arts plastiques, patrimoine...
valoriser son projet à travers différents axes le cas échéant : social, culturel, environnement, humanitaire, éducatif...

TEMPS D'ECHANGES AVEC LES INTERVENANTS DE LA SOIREE

Sites Internet :

- CdC du Réolais : www.reolais.fr
- Club d'Entreprises RER : www.clubentreprisesdureolais.com
- DRAC Aquitaine : aquitaine.culture.gouv.fr
- IDDAC : www.iddac.net
- Ordre des Experts Comptables : www.oec-aquitaine.fr
- Cinéma Rex : www.cinerex-lareole.com
- Vivacité : www.vivacite.info

REMERCIEMENTS

- **DRAC AQUITAINE :** Sylvie MINVIELLE
- **Ordre des Experts Comptables :** Béatrice PREVOTEAU-OTMANI
- **Club d'Entreprises RER :** Pascal TROUILLOT / Elisabeth CLARET
- **Cinéma REX :** Georges LHOSTE, Cathy GERY et toute l'équipe de l'Ecran Réolais
- **Vivacité :** Jean-Louis VERN et toute l'équipe de Vivacité
- **IDDAC :** François POUTHIER / Cathy BIENFAIT